

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DE VAUNAC</p>

Présents: Malorie Carreau, Pascale Duchassaing, François Fillion, Viviane Foussette, Jean Claude Juge, , Bruno Lecler, Didier Mery, Pierre Rousseau

Excusée : Catherine Hall, François Lalizou

Non convoqué: Jean-Jacques Dehan

Réalisation d'un prêt pour les travaux de l'AFAFE

Quatre organismes bancaires ont été contactés pour la mise en place d'un prêt relais de 450 000€ sur 3 ans dans le cadre du financement de l'AFAFE : La Société Générale, Le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et la Poste. Les propositions sont les suivantes :

- Société Générale : pas de proposition
- Crédit Agricole : taux de 1,61%
- Caisse d'Epargne : taux de 1,21%
- La Poste : taux de 0,72% avec frais de dossier de 450€ et remboursement in fine, avec possibilité de remboursement anticipé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisi l'offre de La Poste.

Dossier AFAFE

Le coût de réalisation des pistes DFCI étant supérieur aux premières estimations, la DDT recherche une solution permettant de financer le coût réel, dans le cadre du plafond de 75 000€/km. Une solution serait de transférer cette réalisation au syndicat départemental des pistes DFCI, ce qui suppose l'adhésion préalable de la Communauté de Commune à ce syndicat.

La deuxième phase de l'AFAFE est conditionnée par l'adhésion des communes concernées à ce projet : La commune de Lempzours a voté contre et la commune de Négrondes souhaite une réduction du périmètre de l'étude (englobant actuellement l'ensemble de la commune)

Préparation éventuelle du « mai » communal

Le mai communal prévu initialement le samedi 19 septembre est reporté à une date ultérieure (probablement l'année prochaine) compte tenu de la crise COVID 19. L'information sera transmise aux habitants et diffusée sur le site internet.

Rapport d'activité de la Communauté de commune

Le Conseil Municipal, après l'avoir étudié et après en avoir délibéré, approuve le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes.

Comptabilité : admission en non valeur

La locataire Nadège Cormier est a été admise en surendettement pendant 3 mois, entraînant la perte de 1761€ de loyers pour la commune, cette somme n'étant pas recouvrable bien qu'elle ait fait retour à meilleure fortune depuis. Les allocations logements étant perçues avec un décalage de 1 mois, la commune a encaissé un trop perçu de 83,67€ de la CAF, qui a du être remboursé par la trésorerie et qu'il convient de passer en non valeur pour la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par décision modificative de comptabiliser cette somme en non valeur.

Comptabilité : assainissement

Les résultats en fonctionnement et investissement du budget assainissement ont été intégrés par erreur sur le budget communal. Or ce service a été transféré à la Régie Départementale de l'Eau. Il convient donc de verser ces résultats au RDE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la décision modificative correspondante.

Convention Palulos

La commune a passé une convention Palulos dans le cadre du financement de la réhabilitation des logements communaux. Cette convention limite le montant maximal des loyers. Le Conseil Municipal souhaite étudier le non renouvellement de cette convention au 30/06/2021, mais demande des précisions quand au maintien de l'APL pour les locataires en cas de dénonciation.

Matériel de désherbage zérophyto

La tête supportant de couteau de désherbage de la débroussailleuse s'est fissurée. Le devis de remplacement s'élève à 345€ pour un matériel qui a peu servi en deux ans. Une action auprès du fournisseur est entreprise dans le cadre de la garantie. Une autre possibilité serait de réparer cette tête en la soudant.

Assurance responsabilité civile

La couverture du risque en responsabilité civile du maire et des élus est obligatoire. M. le Maire a souscrit à titre personnel une assurance à ce titre auprès de Groupama. Après renseignement pris auprès de Groupama, la commune est également couverte pour ce risque.

Prêt de la salle de réunion à l'association du Patch

Compte tenu du succès rencontré par cette association, l'occupation de la salle de réunion passerait de une fois tous les quinze jours à une fois par semaine. Le Conseil Municipal n'y voit aucun inconvénient, à condition que la commune reste prioritaire dans l'utilisation de cette salle en cas d'absolue nécessité (réunion notamment) et à condition que l'indemnisation pour le chauffage l'hiver soit proportionnellement doublée (le montant passant de 100 € annuel à 200€ annuel). Cette solution sera étudiée avec la responsable de l'association.

Calcul de la DGF

La Dotation Globale de Fonctionnement variant substantiellement entre les communes, le détail du calcul du montant attribué a été demandé à la préfecture.

Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal s'interroge sur la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement qui permettrait d'abonder le budget communal (plus de 20 000€ sur les bases 2019).

Elections sénatoriales

Didier Mery participera aux élections sénatoriales le dimanche 27 septembre.

Travaux sur les routes communales

Les travaux de goudronnage sont prévus sur la deuxième quinzaine de septembre et concernent la route de Lachenaud, la route de Mazerolas à Lacadot et la route de Lacadot à Puissezeix

Dégradation des WC public

Un dépôt de plainte a été déposé à la gendarmerie

Demande de miroir à Las Combas

Le Conseil Municipal ne donne pas de suite à cette demande.

Chemins de randonnée : PDIPR

Bruno Lecler présente une possibilité d'extension des chemins PDIPR, avec une boucle sur la partie Est de la commune : Las Combas – Lanaud – Puissezeix. Un linéaire d'au moins 5 km est envisagé.

Réunion pour la mise à jour du site internet

Une première réunion de travail est planifiée le mercredi 16 septembre à 20h30.

Champs photovoltaïque sur Négrondes

Une petite partie du dossier de champs photovoltaïque envisagé sur Négrondes (voie d'accès notamment) concerne la commune de Vaunac, qui n'a pas été contactée. Le Conseil Municipal souhaite avoir des éclaircissements à ce sujet.

Panneaux photovoltaïques

Une réunion avec Agir Energies est prévue le 15 septembre à 14h.

La séance est levée à 23 heures 30

Le secrétaire de séance

Rapporteur de la réunion